

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 AOUT 1870.

---

Crédit extraordinaire et spécial de 500,000 francs au Département de l'Intérieur pour améliorer l'armement de la garde civique.

---

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Le Congrès, en fondant notre nationalité et nos institutions, a attribué à tous les citoyens le devoir et l'honneur de les défendre.

« Tous les Belges, disait l'honorable M. Charles De Brouckere, dans la séance » du 16 décembre 1830, ont un intérêt direct au maintien de l'ordre et à la » défense du pays, étroitement liés à la jouissance des libertés publiques et » individuelles. »

La garde civique a été appelée par le Congrès à recueillir une part importante de cette tâche : elle l'a noblement remplie. Soit qu'elle eût à prendre part à la défense du territoire dans des temps difficiles, soit qu'en présence d'autres périls, elle eût à assurer le maintien de l'ordre public, elle a donné des preuves de patriotisme et de dévouement qui garantissent ce que nous pouvons encore attendre d'elle aujourd'hui.

Cependant, l'armement de notre milice citoyenne ne répond point au zèle qu'elle n'a cessé de montrer ; des plaintes se sont fréquemment élevées à ce sujet, et le Gouvernement, en y faisant droit, remplit un devoir que lui impose le soin de la défense nationale.

Nous avons l'honneur de solliciter de la Législature un premier crédit de 500,000 francs pour améliorer l'armement de la garde civique.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
KERVYN DE LETTENHOVE.

*Le Ministre des Finances,*  
V. JACOBS.

---

PROJET DE LOI.

---

**Léopold II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, saluo.*

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire et spécial de cinq cent mille francs, pour améliorer l'armement de la garde civique.

**ART. 2.**

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.  
Donné à Bruxelles, le 12 août 1870.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**KERVYN DE LETTENHOVE.**

*Le Ministre des Finances,*

**V. JACOBS.**

---